

Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-président

Président :	Marc Barvais	Jusqu'au 30.09.2025
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2025	1.422,52 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2025	1.422,52 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Août 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Septembre 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	13.001,83 €	

Président :	Damien Wathelet	A partir du 30.09.2025
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Octobre 20245	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2025	1.450,97 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	4.352,91 €	

Vice-président	Philippe Dubois	
Mois	Montant de la rémunération brute mensuelle versé	Justification
Janvier 2025	711,77 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Février 2025	711,77 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mars 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Avril 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Mai 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juin 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Juillet 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Août 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.

Septembre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Octobre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Novembre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Décembre 2025	726,00 €	100 % - N'a raté aucune réunion. Application des règles de rémunération en vigueur.
Total :	8.683,54 €	